

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 272

présenté par

M. Viala, M. Dive, M. Le Fur, M. Hetzel, M. de Ganay, M. Cinieri, Mme Louwagie, M. Door,  
Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Pierre Vigier, M. Masson, M. Straumann, M. Pauget,  
Mme Beauvais, M. Saddier, M. Fasquelle, M. Lurton, Mme Meunier, M. Ferrara et Mme Genevard

-----

**ARTICLE 18**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Un décret donne la description précise de la notion de « logements évolutifs ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette notion de « logement évolutif » est en l'espèce trop floue. Il est nécessaire qu'un décret donne une définition précise afin que la norme soit appliquée et respectée lors des constructions ou des rénovations.